Conseil des droits de l’homme

28e session du Groupe de travail sur l’examen périodique universel

**Bénin**

Genève, le 10 Novembre 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Bénin et la remercie pour son rapport national.

Dans un esprit constructif, la Suisse souhaiterait soulever les deux points suivants :

Premièrement, la Suisse relève avec satisfaction l’adoption du Code de l’enfant en 2015, la mise en œuvre duquel contribuera à une meilleure protection des droits des enfants au Bénin. Cependant, nombreux défis dans ce domaine persistent, et **la Suisse recommande ainsi de poursuivre les efforts pour assurer la mise en œuvre effective du Code de l’enfant, afin de s’assurer que les cas** **d’infanticide rituel, d’abus sexuels des enfants, de traite des enfants et de mariage précoce** **fassent l’objet de poursuites et de sanctions.**

Deuxièmement, la Suisse souhaite souligner que l’accès aux soins de santé est un droit de l’homme fondamental. Au Bénin, le système de santé reste toujours fragile et les soins d’urgence ne sont guère accessibles à tous. **La Suisse recommande au gouvernement béninois de mettre en place une politique sanitaire englobante, de sorte à rendre surtout les soins d’urgence plus efficaces et plus accessibles à tous.**

Je vous remercie, Monsieur le Président.